

N° : DE/44/5.4/28.06.2021-2

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	12
Présents	31	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 28 juin 2021, après convocation légale reçue le 22 juin 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à Didier CARLE), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné Christian RIOU), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Marc MOSSÉ (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), M. Gérôme VIAU (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE).

Etaient Absents non représentés :

M. Samuel MONTGERMONT, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, Mme Aurélie VERNHES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Guillaume PASCAL** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions du bureau communautaire

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

Décision N°1 du 14/06/2021 : Convention d'autorisation d'utilisation du domaine public de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat au profit de l'ASL Lac de Monteux - Annule et remplace la convention d'autorisation d'utilisation des domaines publics et privés de la Commune de Monteux et de la Communauté de communes les

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Sorgues du Comtat au profit de l'ASL Beaulieu Développement du 30 mars 2018. La convention a pour objet d'autoriser l'ASL à utiliser le domaine public de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat ainsi que les équipements publics dans l'emprise du périmètre de l'ASL, correspondant à celui de la ZAC du Quartier de Beaulieu pour une durée de 12 ans à compter de sa signature, renouvelable tacitement une année supplémentaire. Au regard de la qualité d'association et du financement important de l'ASL par la collectivité, la présente convention est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Bureau Communautaire a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS
Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,

